



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/268

L'attribution de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

- **Association 212^{ème} des Médaillés Militaires : 250 euros**
- **Association Départementale des Anciens Combattants – ADAC : 1 200 euros**
- **Association Union Départementale des Anciens Combattants – UDAC : 250 euros**
- **Association Rhin et Danube : 250 euros**
- **Association Amicale des Anciens du GFC Ajaccio : 1 000 euros** destinée à l'organisation des festivités au Stade Ange Casanova dans le cadre des 10 ans de l'association « La Marie Do »

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 article 6574 du budget de l'exercice 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de son président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 septembre 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations :

- **Association 212^{ème} des Médaillés Militaires : 250 euros**
- **Association Départementale des Anciens Combattants – ADAC : 1 200 euros**
- **Association Union Départementale des Anciens Combattants – UDAC : 250 euros**
- **Association Rhin et Danube : 250 euros**
- **Association Amicale des Anciens du GFC Ajaccio : 1 000 euros** destinée à l'organisation des festivités au Stade Ange Casanova dans le cadre des 10 ans de l'association « La Marie Do »

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à ces aides financières ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 article 6574 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

